



Faut-il maintenir le vote obligatoire ?

Le 18 mai, les Belges sont appelés à voter. Ils en ont l'obligation, contrairement à la plupart de leurs homologues européens, qui sont nombreux à s'abstenir. L'abstention est-elle un danger pour la démocratie ? Le vote obligatoire apporte-t-il une solution ? Quelle est la contribution des théories économiques dans ce débat ?

L'abstention est un sujet de débat omniprésent dans la plupart des démocraties et ce pour deux raisons. Une de ces raisons est son importance croissante. L'autre raison, moins médiatique, est tout aussi inquiétante : les citoyens qui décident de ne pas voter sont très souvent les plus défavorisés. Les théories économiques nous aident à mieux comprendre les facteurs qui ont une influence sur le taux d'abstention et nous permettent de mettre en perspective la loi sur le vote obligatoire existante dans quelques démocraties telles que la Belgique.

1. Le phénomène de l'abstention¹

1.1 L'abstention croissante

Dans de nombreux pays démocratiques, un pourcentage croissant de la population décide de ne pas voter, suscitant de nombreux débats scientifiques, politiques et médiatiques.

Aux Etats-Unis par exemple, le taux d'abstention aux élections présidentielles a augmenté de 38 à 51 % entre 1964 et 2000. En Suisse, pays européen à l'abstention la plus élevée, ce taux est passé de 37 à 65 % aux élections parlementaires entre 1951 et 1999.² Les pays de l'Union européenne n'échappent pas à ce diagnostic pessimiste quant à l'état de nos démocraties. Le tableau 1 présente l'évo-

¹ Le phénomène de l'abstention se réfère aux électeurs qui décident de ne pas se rendre au bureau de vote le jour des élections, et non pas à ceux qui votent blanc ou nul.

² Source : www.idea.int (Institute for Democracy and Electoral Assistance). En pourcentage de la population en âge de voter. Les chiffres calculés sur base des électeurs inscrits sont respectivement de 4 %, 37 %, 30 % et 57 %.

Les chiffres sur l'abstention rapportés couramment sont calculés en pourcentage soit du nombre d'électeurs inscrits (dans les démocraties telles que les Etats-Unis, où le citoyen ne peut voter que s'il s'est inscrit au préalable), soit en pourcentage des citoyens ayant le droit de vote (c'est le cas en Belgique). Dans le premier cas, les mesures d'abstention sont biaisées car tous les citoyens ayant le droit de vote ne sont pas inscrits en tant qu'électeurs. Dans le second cas, la comparaison entre les chiffres en pourcentage de la population en âge de voter et ceux en pourcentage des électeurs avec droit de vote permet de mettre l'accent sur les restrictions légales qui empêchent les immigrés de voter.

... *Le phénomène de l'abstention*

lution de l'abstention aux élections parlementaires dans différents pays. La situation varie entre pays, mais une tendance croissante est évidente. Le Royaume-Uni présente des taux d'abstention très élevés : il n'y a jamais plus de trois quarts de la population qui vote.

Tableau 1 – Abstention aux élections parlementaires³
(% de la population en âge de voter)

	1974- 1977	1978- 1981	1982- 1985	1986- 1989	1990- 1993	1994- 1997	1998- 2001
Autriche	13	13	13	13	20	23	28
Belgique	12*	9*	14*	14*	15*	17*	17*
Finlande	20	19	19	23	28	29	35
Pays-Bas	14	15	20	16	22	25	30
Portugal	14	12	21	22	22	21	31
Royaume-Uni	25	25	29	25	25	30	42

* signifie que le vote est obligatoire

Même en Belgique, où le vote est obligatoire, nous sommes loin des 100 % de participation. En effet, le cadre légal permettant de faire respecter la loi du vote obligatoire n'est pas très strict. Entre 1987 et 1990, parmi les 500.000 personnes s'étant abstenues, seules 153 d'entre elles ont été jugées, et 138 condamnées à une amende symbolique. Les chiffres de l'abstention calculés sur base des citoyens avec droit de vote sont moins importants que ceux présentés dans le tableau 1, en raison des restrictions légales relatives au vote des immigrés (voir note de bas de page 2). En 1995, 9 % des électeurs se sont abstenus, alors qu'en 1977 le pourcentage correspondant était de 5 %. Le phénomène n'atteint cependant pas toutes les régions de façon identique: c'est dans la région de Bruxelles-Capitale que le plus de citoyens s'abstiennent (13,4 % en 1995), suivi de la Wallonie (9,5 %) et enfin de la Flandre (7,4 %).⁴

Il apparaît néanmoins que le vote obligatoire a un effet important sur la participation aux élections. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les chiffres de l'abstention entre les pays où le vote est obligatoire et ceux où il ne l'est pas (voir tableaux 1 et 2). Une enquête menée en Belgique en 1991⁵ donne une bonne indication de l'impact de cette loi : 27 % des répondants y affirment qu'ils ne voteraient plus jamais aux élections parlementaires si la loi sur le vote obligatoire était abolie. Pour l'élection du Parlement européen, on a estimé que le vote obligatoire diminuait l'abstention d'environ 20 à 23 points de pourcent.⁶

Le nombre de citoyens qui s'abstiennent est encore plus important lors d'élections jugées moins importantes, où l'enjeu apparaît mineur. Les dernières élections locales de ce 1er mai au Royaume-Uni en sont un exemple. Aux Etats-Unis, l'abstention aux élections parlementaires *mid-cycle* (celles qui ont lieu entre deux élections présidentielles) est passée de 52 à 65 % entre 1966 et 1998.⁷ Dans

³ Source : www.idea.int. Lorsqu'il y a deux observations pour la même période, nous avons calculé la moyenne. Pour les Pays-Bas, l'observation de 1990-93 est en réalité celle de 1989.

⁴ Ackaert et De Winter (1996).

⁵ Idem.

⁶ Mattila (2001).

⁷ Source : www.idea.int. Sur base des électeurs inscrits, les chiffres sont de 30 % en 1970 et 48 % en 1998 (le chiffre pour 1966 n'est pas disponible).



... Le phénomène de l'abstention

l'Union européenne, les très faibles taux de participation observés lors de l'élection du Parlement européen suscitent de plus en plus de discussions. Le tableau 2 montre l'évolution du taux d'abstention depuis 1979. Le problème de l'abstention ne cesse de s'aggraver : en moyenne, un électeur européen sur deux s'est abstenu en 1999.

Au-delà du type d'élection et du vote obligatoire, deux facteurs ont une influence déterminante. Le système électoral est un de ces facteurs : on estime que le taux de participation est inférieur de 9 à 12 points de pourcent⁸ dans un système majoritaire par rapport au système proportionnel. Le fait d'organiser les élections le week-end est lui aussi déterminant : pour l'élection du Parlement européen, des estimations indiquent qu'un scrutin qui a lieu le week-end peut augmenter la participation de 12 points de pourcent.⁹

Un autre facteur souvent cité est le résultat attendu : l'abstention est moindre lorsqu'on s'attend à un résultat serré. Si on prend comme mesure de résultat serré la différence entre le pourcentage obtenu par le parti le plus voté et celui obtenu par son poursuivant direct, une augmentation de 10 points de pourcent dans cette mesure fait augmenter l'abstention de 0,85 point de pourcent. L'annonce des résultats attendus avant la fermeture des bureaux de vote entraîne aussi une diminution de la participation : pour les Etats-Unis, cet effet a été estimé à un demi point de pourcent par heure.¹⁰ L'abstention croît avec le nombre d'électeurs, un million de plus d'électeurs pouvant causer une augmentation de 1,6 points de pourcent.¹¹

Tableau 2 – Abstention aux élections européennes¹²
(% des électeurs inscrits)

	1979	1984	1989	1994	1999
Allemagne	34	43	38	40	55
Autriche				32	51
Belgique	8*	8*	9*	9*	10*
Danemark	53	48	54	47	50
Espagne		31	45	41	36 [□]
Finlande				40	70
France	39	43	51	47	53
Grèce	21*	23*	20 ^{□*}	29*	30*
Irlande	36 [□]	52	32 [□]	56	49 [□]
Italie	14*	16*	18*	25	29
Luxembourg	11 ^{□*}	13 ^{□*}	13 ^{□*}	11 ^{□*}	14 ^{□*}
Pays-Bas	42	49	53	64	70
Portugal		28	49	64	60
Royaume-Uni	68	67	64	64	76
Suède				58	62

[□] signifie que des élections nationales ont eu lieu simultanément.

* signifie que le vote est obligatoire

⁸ Différents études citées par Lijphart (1997).

⁹ Mattila (2001).

¹⁰ Estimations de Crespin et Wielen (2002) pour les élections présidentielles américaines.

¹¹ Estimation de Scachar et Nalebuff (1999) pour les élections présidentielles américaines.

¹² Source : <http://www.europarl.ork.uk/guide/Gelectionfacts.htm> et Schmitt et van der Eijk (2001). En Autriche, France et Suède, le chiffre pour 1994 est en réalité celui de 1996 ; en Grèce, le chiffre de 1979 est en réalité celui de 1981 ; au Portugal et en Espagne, le chiffre pour 1984 est en réalité celui de 1987.

... *Le phénomène de l'abstention*

Le taux d'abstention est plus élevé dans les pays où il existe un processus préalable d'inscription en tant qu'électeur : pour les Etats-Unis, les estimations montrent qu'on pourrait augmenter la participation jusqu'à 15 points de pourcent en supprimant le système d'inscription.¹³ De même, l'abstention baisse avec une mobilisation croissante des partis,¹⁴ par exemple lorsque les dépenses de campagne sont plus élevées. Une certaine lassitude joue également : les citoyens participent moins lorsque les élections sont très fréquentes, ce qui explique sans doute en partie les taux élevés d'abstention en Suisse et aux Etats-Unis. Les Américains sont appelés à voter deux à trois fois par an et les Suisses entre six et sept fois l'an.

Enfin, des détails tels que le temps qu'il fait le jour du vote ou la possibilité de voter par correspondance ont aussi un impact sur le taux d'abstention. Une étude réalisée sur 29 pays a montré que le vote par correspondance diminuait l'abstention de 4 points de pourcent.¹⁵ En ce qui concerne le temps, beaucoup d'études montrent que l'abstention augmente quand il pleut. Pour les élections présidentielles américaines entre 1948 et 1988, on estime que chaque pouce cubique de pluie a fait augmenter l'abstention de 3,5 points de pourcent.^{16 17}

1.2. L'abstention inégale

Nous avons dressé le portrait d'une participation réduite, décroissante et variable en fonction de différents facteurs. Nous nous penchons à présent sur un autre aspect à bien des égards plus préoccupant du phénomène abstentionniste : son inégalité intrinsèque. En effet, les abstentionnistes ne sont pas un échantillon aléatoire de la population. Certains groupes y sont sur-représentés.

Les personnes à haut revenu, plus riches et à diplômes plus élevés sont celles qui ont les taux de participation les plus élevés. Des nombreuses études empiriques ont été menées à ce propos. La plupart considèrent le statut socio-économique des citoyens ou leur intérêt pour le processus politique. D'après les études les plus souvent citées, les ouvriers, les célibataires, les jeunes, les habitants du milieu rural et les membres des minorités ethniques ont des taux d'abstention très importants, tandis que les pratiquants d'une religion, les membres ou sympathisants d'un parti, les syndicalistes, ceux qui s'affirment intéressés par la politique et les employés du secteur public participent en général de façon plus régulière aux élections. La bureaucratie liée à l'inscription préalable représente quant à elle un coût plus élevé pour les moins éduqués. Aux Etats-Unis, les procédures d'inscription varient beaucoup selon par exemple la période de l'année, l'horaire d'ouverture et la distribution géographique des bureaux. On estime que faciliter ce processus ferait diminuer l'abstention de 13,2 points de pourcent chez les citoyens avec moins de 5 ans de scolarité, par rapport à 2,8 points parmi les diplômés universitaires.¹⁸

Cette inégalité est loin d'être négligeable. Pour un ensemble de sept pays européens et le Canada, l'écart entre la participation des citoyens les plus éduqués et de leurs concitoyens moins diplômés a été estimé à 10 points de pourcent. Cet écart est plus important dans les pays connaissant des taux de participation plus faibles : en Suisse, pour les referenda menés entre 1981 et 1991, on a estimé l'é-

¹³ Selon diverses études citées par Lijphart (1997).

¹⁴ Voir à ce sujet Scachar et Nalebuff (1999).

¹⁵ Franklin, M. (1996). Electoral Participation, in *Comparing democracies : elections and voting in global perspective*, ed. Laurence LeDuc et al. Thousand Oaks, CA : Sage, cité par Lijphart (1997).

¹⁶ Scachar et Nalebuff (1999).

¹⁷ Les faits empiriques cités sont assez consensuels, mais il y a tout de même des opinions divergentes quant à l'importance des éléments contextuels dans l'explication de l'abstention. Voir à ce sujet Matsusaka et Palda (1999).

¹⁸ Wolfinger et Rosenstone (1980).

... *Le phénomène de l'abstention*

cart à 25 points de pourcent.¹⁹ Pour les Etats-Unis, l'écart estimé est de 40 points de pourcent.²⁰ L'impact du revenu semble être moins important que celui de l'éducation : pour la même base de données, les citoyens les plus riches (sixième tranche de revenu) ont des taux de participation 14 points plus élevés que les plus pauvres.

Une fois établie l'existence de ce biais socio-économique, la question naturelle est la suivante : est-ce problématique ? Le politologue Arend Lijphart affirme que la participation inégale est l'équivalent fonctionnel des règles de vote censitaire existantes dans beaucoup de démocraties à la fin du dix-neuvième siècle. C'était le cas en Belgique : aux premières élections après l'indépendance, en 1831, seuls les hommes âgés de plus de 25 ans et payant un minimum d'impôts pouvaient voter. Cela constituait 1,1 % de la population ! Le système a été progressivement démocratisé : en 1893, tous les citoyens masculins avaient droit à un minimum d'une voix, avec un maximum de trois votes, selon leur statut socio-économique. Suite à cette réforme, l'électorat est passé à 21,6 % de la population. Les femmes n'ont acquis le droit de vote qu'en 1948.²¹ Un système similaire existait en Prusse, entre 1849 et 1919. Chaque classe sociale avait droit à élire un tiers des députés, alors que la classe privilégiée représentait 4 % de la population, la classe moyenne 16 % et les plus pauvres 80 %.²²

Selon Lijphart : *Toutes ces règles discriminatoires sont aujourd'hui universellement rejetées comme anti-démocratiques. Pourquoi donc tant de démocrates tolèrent-ils le modèle systématique de participation faible et inégale, qui n'est que l'équivalent fonctionnel de ces règles ?*

Cette position n'est cependant pas consensuelle. John Stuart Mill, par exemple, était de l'avis que *[si les moins éduqués votent] le pouvoir principal sera dans les mains de classes de plus en plus éloignées du plus haut niveau d'éducation de la communauté, [ce qui mène] à la médiocrité collective.*²³ De même, les politiciens conservateurs participant au débat sur la démocratisation du système belge à la deuxième moitié du dix-neuvième siècle soutenaient que les citoyens « communs » n'avaient pas le niveau de connaissance nécessaire à une participation responsable au processus politique, craignant qu'ils soient une proie facile pour les agitateurs, ce qui aurait mis en danger la stabilité politique.²⁴

L'idée de Mills a été testée, en analysant l'impact de l'abstention sur la croissance économique, le raisonnement étant que si les moins éduqués votent, ils peuvent cautionner de "mauvaises politiques" de par leur ignorance. Les données ne soutiennent cependant pas cette hypothèse.²⁵ Ceci montre que les citoyens sont en général raisonnablement informés sur la qualité des politiques. Il y a en effet plusieurs raisons de le croire. D'une part, les hommes politiques ont intérêt à fournir de l'information sur leur programme ; d'autre part, des groupes d'intérêt, tels que la Ligue des Familles ou TestAchat, cherchent, analysent et publient activement de l'information ; enfin, les individus ont à leur disposition des signaux qui leur permettent d'inférer la qualité des politiques (par exemple, le retard des transports en commun donne une idée de la qualité de la politique de mobilité

¹⁹ Différentes études citées par Lijphart (1997).

²⁰ Wolfinger et Rosenstone (1980).

²¹ Ackaert et De Winter (1996).

²² Urwin, D. (1974). Germany: Continuity and change in electoral politics, in *Electoral behaviour : a comparative handbook*, ed. Richard Rose. New York : Free Press, cité par Lijphart (1997).

²³ Mill (1858).

²⁴ Ackaert et De Winter (1996).

²⁵ Mueller et Stratmann (2002).

... **Le phénomène de l'abstention**

urbaine). Même si une minorité d'individus est peu ou mal informée, la loi des grands nombres nous garantit que le risque d'une décision erronée de la part du groupe est négligeable.²⁶

D'autres auteurs affirment que l'inégalité dans la participation n'a qu'un impact très faible sur le résultat des élections, les opinions politiques des abstentionnistes ne différant pas de façon essentielle de celles des participants. Néanmoins, ces études sont basées sur des données d'enquête : il est probable que les citoyens qui ne votent pas n'aient pas réfléchi préalablement à la question "pour qui voterais-je ?", et ne souhaitent pas récolter l'information nécessaire à cette décision. Il est donc possible qu'ils voteraient différemment en cas de participation effective aux élections.²⁷

Une étude récente confirme cette possibilité. Si les abstentionnistes ont les mêmes préférences politiques que ceux qui votent, on peut s'attendre à ce que les politiques ne changent pas quand l'abstention varie. Or, en utilisant des données de participation aux élections parlementaires étalées sur une période de 30 ans (1960-1990) et pour 76 pays,²⁸ on a démontré que la participation aux élections avait un impact sur l'inégalité du revenu dans le pays. Une augmentation de la participation de 10 points de pourcent fait diminuer l'indice d'inégalité (l'indice de Gini) de 1 point de pourcent. Cette étude montre que des politiques autres que des transferts directs vers les plus défavorisés (tels que le minimex ou les allocations de chômage), comme par exemple la progressivité du système fiscal, la favorisation de l'intégration des minorités, ou des incitants fiscaux à l'embauche des chômeurs, sont responsables de l'influence assez importante de la participation sur l'inégalité du revenu. Cela confirme la crainte de Arend Lijphart de sous-représentation des moins favorisés. Une autre confirmation de cette hypothèse nous vient d'études montrant qu'une hausse de la participation bénéficie principalement aux partis de gauche. Pour ne citer qu'un exemple, une étude basée sur 19 pays entre 1950 et 1990 montre que le vote de gauche augmente d'un tiers de point de pourcent lorsque la participation augmente d'un point.²⁹ Un phénomène de ce type peut partiellement expliquer les positions des différents partis sur le vote obligatoire en Belgique, parce que l'abolition de cette mesure *peut gonfler ou diminuer fortement les résultats électoraux de certains partis*.³⁰

2. Que disent les théories économiques ?³¹

Nous discutons à présent les théories formulées par les économistes au sujet de l'abstention, dans le souci de comprendre l'importance des facteurs à la fois contextuels et individuels présentés ci-dessus.

2.1 Le calcul de vote

La décision de voter ou de s'abstenir intéresse les économistes depuis que Downs a publié son livre intitulé "An Economic Theory of Democracy" en 1957. L'auteur y décrit pour la première fois le comportement de l'électeur en tant qu'individu rationnel. Downs affirme que dans les démocraties modernes, avec

²⁶ Je remercie Jean Hindriks pour cette remarque. Voir à ce sujet Hindriks (1996).

²⁷ Voir à ce propos Lijphart (1997).

²⁸ Mueller et Stratmann (2002).

²⁹ Pacek, A. et B. Radcliff. (1995). Turnout and the vote for left of center parties : a cross-national analysis, *British Journal of Political Science* 25, cité par Lijphart (1997).

³⁰ Ackaert et De Winter (1996).

³¹ Cette section est basée sur Dhillon et Peralta (2002) où l'on peut trouver des descriptions plus précises sur chacune des théories ainsi que les références qui ne sont pas mentionnées ici pour éviter d'alourdir le texte.

... *Que disent les théories économiques ?*

des millions d'électeurs, le vote d'un individu a un impact très faible – voir nul – sur le résultat de l'élection. Si l'on prend en compte les coûts associés à l'acte de voter, tels que le déplacement, le temps d'attente au bureau de vote et la récolte d'information préalable, l'électeur rationnel devrait s'abstenir. Comme Downs, la plupart des théories économiques analysent les élections en système majoritaire. Ce raisonnement a été formulé par Tullock ainsi que Riker et Ordeshok sur base de l'équation

$$R = P * B - C$$

où R représente le gain pour l'individu de voter par rapport à celle de s'abstenir, P la probabilité d'influencer le résultat, B le bénéfice d'élire son parti préféré par rapport à l'autre parti candidat et C le coût associé à l'acte de voter. Cette équation est connue dans la littérature comme le calcul de vote. Si P est très proche de zéro, R est approximativement égal à $-C$: l'individu ne devrait pas voter. Ce calcul de nature instrumental – l'individu veut utiliser son vote afin d'influencer le résultat – est la base de la plupart des théories économiques sur l'abstention.

Downs conclut que si les citoyens votent malgré tout, c'est parce qu'ils attachent de la valeur au système démocratique et qu'ils veulent éviter son effondrement. C'est ce qu'il appelle la "valeur de long terme" de la démocratie. Cela revient à additionner une valeur D au calcul de vote : le gain devient alors $R = D - C$. Les citoyens pour lesquels D est supérieur à C devraient voter et les autres s'abstenir. Ce raisonnement est à l'origine de plusieurs théories qui basent la décision de voter non pas sur son aspect instrumental (influencer le résultat), mais sur son aspect expressif (voter est un plaisir en soi, indépendamment du résultat des élections).

L'élément expressif peut s'interpréter de différentes manières. Par exemple, si les électeurs sont militants de longue date d'un parti, ils retirent un gain lorsqu'ils votent pour ce parti. Des raisons ponctuelles peuvent les amener à voter pour un autre parti que le leur, ce qui entraîne un coût psychologique. Les électeurs peuvent aussi aimer s'identifier au résultat, retirant ainsi un gain d'un vote pour un candidat plébiscité par de nombreux concitoyens. Les théories du vote expressif aboutissent toujours à la même conclusion : l'individu vote s'il aime voter.

Ces éléments nous permettent d'interpréter la plupart des faits empiriques. Beaucoup d'entre eux (la pluie, le jour de la semaine, le fait de devoir s'inscrire, le fait d'habiter en ville) sont captés par le terme C (coût) : on s'attend en effet à ce qu'une augmentation du coût du vote fasse augmenter l'abstention. Le bénéfice de l'élection de son parti préféré (B) est supérieur lorsque l'enjeu de l'élection est plus grand, ce qui explique par exemple la moindre abstention aux élections nationales par rapport aux européennes. Le nombre d'électeurs affecte la probabilité d'influencer le résultat des élections (P) négativement, et l'abstention sera supérieure pour des grandes populations. Lorsque que les deux partis ont presque le même nombre espéré de votes, l'électeur peut s'attendre à ce que son vote ait plus d'influence sur le résultat, ce qui fait diminuer l'abstention. Notons aussi que l'intérêt pour la politique ou l'implication dans un mouvement syndical sont symbolisés par le paramètre D de l'équation, qui amène les gens à voter.

En ce qui concerne le revenu, il semblerait que les individus les mieux payés soient ceux qui ont le plus à perdre par heure de travail perdue en allant voter. Leur coût devrait être plus élevé, et ils devraient donc s'abstenir plus souvent. Lorsqu'à la fin du dix-neuvième siècle on discutait de l'introduction du suffrage universel, les analystes politiques prévoient que les plus riches et éduqués s'abstiendraient davantage. Si par contre on pense au coût d'obtention de l'information nécessaire à la décision de voter (et non pas au coût financier en heures de

travail perdues), la plus forte participation des plus diplômés devient claire. Ce sont eux qui ont le plus de facilités à obtenir et interpréter cette information. L'importance de l'information nous permet aussi de comprendre pourquoi les mariés s'abstiennent moins que les célibataires : ils peuvent bénéficier de l'information acquise par le conjoint.

2.2 Le paradoxe du vote

Reprenons à présent le pur aspect instrumental de l'acte de voter. Si aucun individu ne vote parce qu'il ne peut influencer le résultat, un seul parmi eux peut décider de voter et déterminer ainsi le résultat de l'élection, puisque tous ses concitoyens se sont abstenus. Mais si tous arrivent à la même conclusion, ils votent donc tous et évidemment aucun des votes n'a de valeur. Comment doit donc se comporter l'électeur rationnel ? Downs décrit la difficulté du problème de la façon suivante : *chaque citoyen est donc pris dans un labyrinthe de conjectures. L'importance de son vote dépend de l'importance accordée par les autres personnes à leur propre vote, qui à son tour dépend de l'importance que lui-même accorde au sien. Il peut aussi bien conclure que (i) puisque tant d'autres vont voter, son vote n'a pas de valeur ou (ii) puisque les autres raisonnent de même, ils vont s'abstenir et donc il devrait voter. Si tout le monde arrive à la première conclusion, personne ne vote ; si tout le monde arrive à la deuxième conclusion, tous les citoyens votent, sauf s'ils sont indifférents entre les deux candidats.* Voilà le paradoxe du vote : si tout le monde vote, personne ne devrait voter ; si tout le monde s'abstient, chacun d'entre eux aurait intérêt à voter.

2.3 L'apport de la théorie des jeux

Tous les problèmes économiques dans lesquels l'action d'un individu influence le bien-être de l'autre, qui à son tour en agissant a un impact sur le bien-être du premier, peuvent être analysés par la théorie des jeux. La théorie des jeux nous permet calculer pour chaque individu sa réaction optimale (voter ou s'abstenir) en tenant compte de la réaction de tous les autres électeurs, ce qui revient à mesurer la probabilité d'influencer le résultat de l'élection (P).

La première approche est celle de Ledyard, dans laquelle deux partis réagissent de façon optimale aux stratégies des électeurs, en choisissant leur programme électoral sur un axe droite-gauche. Etant donné que les partis ne s'intéressent qu'au nombre de votes obtenus, ils proposent tous les deux le même programme, à savoir celui qui correspond au centre des opinions politiques, et donc aucun électeur n'a intérêt à voter.

Palfrey et Rosenthal ont modélisé le jeu électoral en mettant l'accent sur ses deux aspects fondamentaux. D'un côté la compétition, qui pousse les gens à voter : les sympathisants d'un parti veulent voter pour que l'autre parti ne gagne pas. D'un autre le phénomène du "tire-au-flanc", qui amène les gens à s'abstenir : les sympathisants d'un même parti ont tendance à reporter l'un sur l'autre la responsabilité de voter, car cela leur évite le coût du vote tout en gardant le bénéfice de voir son parti élu. A partir du moment où on introduit un minimum d'incertitude électorale,³² ce qui est raisonnable dans les grandes populations, nous obtenons presque toujours des situations avec des taux de participation proches de zéro. Palfrey et Rosenthal concluent leur analyse de la façon suivante : on ne peut avoir des taux de participation élevés que dans des grands électorsats sans aucune incertitude ou dans des plus petits électorsats avec incertitude, même si le coût à voter est relativement élevé.

³² Si, par exemple, chaque électeur ne connaît pas parfaitement les préférences politiques ou le coût à voter des autres.

2.4 Théories alternatives du vote

D'autres théories ont abandonné de façon fondamentale le paradigme du calcul de vote. Dans une d'entre elles, l'électeur ne maximise pas le gain espéré mais minimise le regret maximal entre le vote et l'abstention : cela revient à abandonner P, la source du paradoxe. Plus récemment, d'autres articles utilisent soit des modèles à rationalité limitée, soit des modèles où l'individu n'est plus au centre de l'analyse, et se penchent plutôt sur le groupe en tant qu'unité de décision. Enfin, un courant de la littérature suppose que le coût à voter n'existe pas, se posant donc la question de pourquoi s'abstenir. Si les électeurs sont d'accord sur le fait que dans certaines conditions un candidat est meilleur que l'autre, les citoyens moins bien informés peuvent rationnellement décider de s'abstenir pour laisser le pouvoir de décision aux mieux informés (qui connaissent les conditions, et savent donc quel est le bon candidat). Cette théorie n'est pas loin de l'idée de Mills sur le danger d'octroyer le droit de vote aux citoyens plus pauvres et moins éduqués, sauf que ceux-ci sont à présent suffisamment rationnels pour savoir qu'ils font mieux de s'abstenir. L'hypothèse cruciale de cette théorie est le consensus, sans lequel l'abstention rationnelle n'aurait pas lieu.

La théorie économique ne parvient donc pas à expliquer pourquoi tant d'électeurs votent. Le paradigme de l'électeur rationnel nous amènerait à prévoir plus d'abstention encore. C'est pour cela qu'un auteur a écrit que *la rationalité du vote est le talon d'Achille de la théorie du choix rationnel en science politique*.

Nous parvenons cependant à comprendre et expliquer le phénomène de l'abstention : la théorie du choix rationnel permet de guider des études empiriques et de comprendre les facteurs sur lesquels il faut agir pour faire augmenter la participation. En particulier, l'approche économique éclaire le fait que des petits changements dans les coûts et bénéfices à voter peuvent avoir de grands effets sur les taux de participation.

3. Le vote obligatoire : une solution ?

Le message des approches économiques au problème de l'abstention est que son existence n'est pas étonnante, bien au contraire, et que si nous croyons aux modèles de choix rationnel, nous devons nous attendre à beaucoup plus d'abstentionnistes encore que dans la réalité. Cependant, dans le souci d'augmenter la participation, on peut éliminer certains aspects institutionnels qui rendent l'acte de voter coûteux. Nous avons cité des nombreuses études empiriques qui démontrent l'importance des aspects institutionnels, et nous avons signalé que la théorie permettait de comprendre pourquoi des tels facteurs influencent la décision de voter.

Le politologue Arend Lijphart propose cinq mesures principales. La plus aisée à mettre en place est sans doute de faciliter l'inscription des électeurs. Cet auteur propose également de réduire le nombre d'élections, et d'organiser celles-ci le week-end. Les changements les plus difficiles à mettre en place sont ceux dont l'effet sur la participation est plus important : le système proportionnel et le vote obligatoire.

Nous pouvons aussi utiliser l'évidence empirique liée à des types particuliers d'élections pour proposer des changements au cas par cas. Pour ne citer qu'un exemple, aux élections européennes de 1999, si tous les pays avaient adopté des listes ouvertes (possibilité de choisir l'ordre des candidats d'une liste), des arrondissements électoraux multiples au lieu d'un seul arrondissement national, et si les élections s'étaient déroulées partout pendant le week-end, une estimation permet de conclure que l'abstention aurait pu diminuer de 10 points de pourcent. Dans

**... Le vote obligatoire :
une solution ?**

certaines pays, la diminution pourrait être assez importante, comme au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (de l'ordre des 20 points de pourcent).³³

La Belgique a le système le plus ancien et le mieux établi de vote obligatoire.³⁴ Ce n'est cependant pas le seul pays à avoir adopté un tel système, d'autres démocraties l'ont choisi³⁵ : le Luxembourg, l'Australie, le Chypre, le canton Suisse de Schaffhausen et l'Uruguay. Comme nous l'avons déjà signalé, les lois permettant de mettre en pratique le vote obligatoire ne sont pas très strictes : elles se résument souvent, quand elles sont appliquées, à une petite amende équivalente à un stationnement interdit. Cela n'est pas étonnant puisque le coût à voter, qui mène les gens à l'abstention, est lui-même très faible. Le grand avantage du vote obligatoire est donc qu'il fait baisser l'abstention à des niveaux très faibles.

Le deuxième grand avantage du vote obligatoire est l'élimination du biais de classe lié à l'abstention. L'étude déjà citée sur l'abstention potentielle (celle qui prévaudrait en l'absence du vote obligatoire) en Belgique compare les portraits des abstentionnistes réel et potentiel. Cette étude conclut que l'abstentionniste réel n'est pas originaire des groupes socio-économiques défavorisés, au contraire de l'abstentionniste potentiel. De même, aux Pays-Bas, où le vote obligatoire a été aboli en 1970, l'écart entre les taux de participation des moins et des plus éduqués est passé de 4 % (93 vs. 97 %) en 1967 à 21 % (66 vs. 87 %) aux élections suivantes.³⁶

L'introduction du vote obligatoire n'est cependant pas exempte de critiques. La plus importante concerne la liberté de choix : les citoyens perdent le droit de ne pas participer aux élections. Les défenseurs du vote obligatoire tels que Arend Lijphart affirment cependant que le droit de ne pas voter reste intact (par un vote blanc ou nul), c'est l'obligation de se déplacer jusqu'au bureau de vote qui est en cause. En outre, tout dépend de l'échelle des valeurs : si l'on préfère la liberté individuelle à l'égalité de représentation et d'opportunité, le vote obligatoire a en effet peu de sens. Enfin, ne pas voter est une attitude de tire-au-flanc comme beaucoup d'autres dans la vie économique, que l'état doit souvent éliminer en imposant une obligation.³⁷

Susana Peralta est chercheuse
au CORE (UCL).

Susana Peralta

L'auteur remercie l'appui financier du Sub-Programa de Ciência e Tecnologia do 2º Quadro Comunitário de Apoio, Fundação para a Ciência e Tecnologia, Portugal.

³³ Mattila (2001). La Belgique respecte déjà toutes ces conditions, en plus du vote obligatoire.

³⁴ Hill (2002).

³⁵ Nous citons ici les pays où le système est le plus respecté, même si les pénalités liées à l'abstention ne sont jamais très importantes. La loi du vote obligatoire existe dans beaucoup d'autres pays, mais son application y est moins effective. Voir www.idea.int (Institute for Democracy and Electoral Assistance) pour une description exhaustive.

³⁶ Verba, S. et al. (1978). *Participation and political equality: a seven-nation comparison*, Cambridge: Cambridge University Press, cité par Lijphart (1997).

³⁷ Pour une analogie intéressante avec le paiement d'impôts, voir Hill (2002).

Références

- Ackaert, J. et Lieven de Winter. (1996). Electoral absenteeism and potential absenteeism in Belgium, manuscript, *Political Science Manuscripts*, <http://www.tcnj.edu/~psm/abstracts/000051a.htm>
- Crespin, M. H. et R. J. V. Wielen. (2002). The influence of media projections on voter turnout in presidential elections from 1980-2000, manuscript, *University of Michigan*.
- Dhillon, A. et S. Peralta. (2002). Economic theories of voter turnout, *The Economic Journal* 112(480), 332-352.
- Hill, L. (2002). On the reasonableness of compelling the citizens to 'vote': the Australian case, *Political Studies* 50, 80-101.
- Hindriks, J. (1996). Inefficacité et corruption dans le secteur public: causes et remèdes. *Reflète et Perspectives de la vie économique* XXXV (4), 469-479.
- Lijphart, Arend. (1997). Unequal participation : democracy's unresolved dilemma, *American Political Science Review* 91 (1), 1-14.
- Matsusaka, J. et Filip Palda. (1999). Voter turnout: how much can we explain? *Public Choice* 98(3-4), 431-46.
- Mattila, M. (2001). Why bother? Determinants of turnout in the European elections, manuscript, *University of Helsinki*.
- Mill, J. S. (1858). *Considerations on representative government*, New York: Liberal Arts Press.
- Mueller, D. et T. Stratmann. (2002). The economics of democratic participation, à paraître dans *Journal of Public Economics*.
- Scachar, R. et B. Nalebuff. (1999). Follow the leader: theory and evidence on political participation, *The American Economic Review* 89(3), 525-547.
- Schmitt, Hermann et Cees van der Eijk. (2001). Strategic non-voting in European elections, manuscript, *Political Research Online* <http://pro.harvard.edu/papers/110/110002SchmittHer.pdf>
- Wolfinger, R. et Steven Rosenstone. (1980). *Who votes?* New Haven and London: Yale University Press.

Directeur de la publication :

Vincent Bodart

Rédactrice en chef :

Muriel Dejemeppe

Comité de rédaction : *Paul Belleflamme,*

Vincent Bodart, Raouf Boucekkine,

Isabelle Cassiers, Muriel Dejemeppe,

Jean Hindriks, Vincent Vandenberghe,

Vincent Vannetelbosch

Secrétariat : *Anne Davister,*

Yolande de Ryckel

Graphiste : *Dominos*

Regards Économiques a le soutien financier de la Fondation Louvain.

Regards Économiques

IRES-UCL

Place Montesquieu, 3

B1348 Louvain-la-Neuve

site Web: <http://regards.ires.ucl.ac.be>

mail: regards@ires.ucl.ac.be

tél. 010/47 41 46 ou 010/47 34 26

